

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 631

Artikel: Serpent de mer. Partie II, Priorité au premier pilier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Taux et intérêts

des liquidités des caisses de pension. Mais ce sujet particulier est de tout autre nature. Il appelle par exemple les questions suivantes: quelle est la structure des caisses? quel est le rapport cotisations (et masse salariale) rentes? la couverture de l'inflation peut-elle être assurée par la part patronale? etc.

Au cœur du débat: comment mieux garantir la relève de l'épargne individuelle par l'épargne institutionnelle? Les syndicats ont-ils renoncé à jouer un rôle décisif dans la gestion de ces fonds gigantesques? Il faudra revenir sur ce sujet qui, pour DP, est un vieux cheval de bataille.

Morale très provisoire: ne jamais céder au «terro-risme intellectuel», ni celui des idéologues, ni celui des spécialistes.

INITIATIVE BANCAIRE

Plus c'est flou, plus c'est beau

Finalement, on aurait pu, à gauche, pousser un «ouf» de soulagement: après la séance du Conseil fédéral du premier lundi de ce mois, on savait enfin qu'aucun contre-projet ne serait opposé à l'initiative (Parti socialiste appuyé par l'Union syndicale suisse) sur les banques. Pas de risque d'éparpillage des «oui»! On jouerait donc cartes sur table entre initiants et Conseil fédéral, le deuxième recommandant donc le rejet pur et simple (le Département des finances s'est déjà mis à la rédaction du «message» appuyant le «non» — un équilibrisme de plus pour Willy Ritschard).

Bel exercice démocratique si on sait que cette ini-

tiative s'attaque à un des bastions les plus inexpugnables de la Suisse de ce temps. Rappel: les socialistes ont, «grosso modo», quatre objectifs principaux:

— lutter contre la fraude fiscale et empêcher l'argent «sale» étranger d'entrer dans les banques suisses (secret bancaire levé dans les cas où il est utilisé malhonnêtement pour escroquer les pouvoirs publics en Suisse et à l'étranger);

— favoriser la transparence bancaire (réserves cachées, positions de force dans l'économie);

— limiter l'influence des banques sur les autres entreprises;

— obliger les banques à protéger les épargnants contre d'éventuelles banqueroutes.

Dès aujourd'hui, on sait que la partie ne sera pas si régulière qu'elle en a l'air: il n'y aura pas de contre-projet explicite et net mais, selon une tactique qui a fait ses preuves, contre-projet masqué, c'est-à-dire une loi — en l'occurrence la loi sur les banques — réputée en révision et couvrant une partie du champ de l'initiative, mais dont on ne connaîtra pas au moment de la votation la teneur exacte; d'où toutes les promesses possibles, toutes les supputations, toutes les fausses pistes pour égarer les partisans d'un changement dans le secteur bancaire.

A peine la décision du Conseil fédéral connue, déjà l'Association suisse des banquiers poussait ses pions et commençait à distiller le brouillard qui doit engluier le débat sur l'initiative. Ecoutez les lignes centrales de son communiqué saluant la décision du Conseil fédéral: «La révision de la loi sur les banques que mentionne le Conseil fédéral dans sa prise de position est en préparation depuis plusieurs années déjà au sein de l'administration avec la participation d'experts internes. L'Association suisse des banquiers est en principe favorable à une révision totale de la loi sur les banques. Elle exprime cependant à ce sujet le vœu que le législa-

teur ne procède qu'aux modifications et adaptations objectivement nécessaires.»

Quelle coïncidence: la procédure de consultation sur le projet de révision de cette fameuse loi sur les banques va être prochainement lancée, juste au moment où devrait s'ouvrir le débat sur l'initiative! Mais qu'on se rassure: on n'en connaîtra pas les résultats, et encore moins l'avis des parlementaires en la matière, avant le vote populaire prévu pour 1984. Le piège est en place.

SERPENT DE MER. — II

Priorité au premier pilier

Deuxième pilier: comment s'y retrouver dans le dédale des propositions, des contre-propositions, des amendements et autres corrections en tous genres qui émaillent le terrain législatif, et particulièrement le débat aux Chambres fédérales sur le sujet? Nous tentions de faire le point la semaine passée (DP 630); voici la fin (provisoire!) de notre démonstration. Nous en étions restés, vous en souvient-il, aux principes du début des années septante...

Après la votation populaire de 1972 (art. 45 quater de la Constitution), les promesses ont vite été oubliées; dans le projet de loi actuel, seul le principe du libre passage existe encore.

Les «raisons» de ce revirement: les employeurs doivent savoir ce qu'ils devront payer, d'où primauté des cotisations; la crise économique de 1974-1975 ne permet plus de voir si grand, donc plus d'adaptation des rentes et prestations réduites pour la génération d'entrée; et puis, finalement, ces rapport et principes pour une loi fédérale ne sont que

des déclarations d'intention, on n'est nullement tenu de s'y conformer...

Le démantèlement ou la mauvaise foi vont même plus loin. C'est ainsi par exemple que l'alinéa 7 de l'article constitutionnel prévoit que la Confédération soutient les efforts entrepris en faveur des personnes âgées, des survivants et des invalides. Sur cette base, on a introduit dans la loi sur l'AVS d'abord l'article 101, en 1975 (subventions à la construction de homes pour personnes âgées), puis l'article 101 bis, en 1979 (subventions pour l'encouragement de l'aide aux personnes âgées en milieu ouvert). Ces deux articles risquent bien d'être immolés sur l'autel de la nouvelle répartition des tâches cantons-Confédération, sans modification de la Constitution, bien évidemment!

L'AFFAIRE DU SIÈCLE

Parallèlement à ce désengagement, on sent monter «l'affaire du siècle» (DP 273 et 280). Avec le système de financement du 2^e pilier (capitalisation), ce sont d'énormes sommes qui sont en jeu. Qu'on en juge plutôt: la fortune des fonds de prévoyance était de 32,5 milliards de francs en 1970, elle est estimée à 90 milliards en 1981. A titre de comparaison, le fonds de compensation de l'AVS (système de répartition) est d'environ 10 milliards. Dès lors, on comprend mieux les raisons des atterrissements signalés en ouverture de ce texte. Si le temps, c'est de l'argent, on peut dire du 2^e pilier que le temps perdu par les salariés-assurés, c'est de l'argent gagné par les assureurs.

Adopter une attitude réaliste et constructive dans ce débat difficile, c'est-à-dire mettre en avant l'intérêt des salariés, c'est clarifier le choix de la solution.

D'ABORD, L'INTÉRÊT DES SALARIÉS

Deux préalables:
il ne faut plus perdre de temps;

il sera difficile de revenir en arrière dans le 2^e pilier (accumulation de capitaux).

Les possibilités:

— Lancer une nouvelle initiative. Cela ferait perdre pour le moins cinq à dix ans supplémentaires dans la réalisation d'un système de prévoyance complet. A abandonner.

— Provoquer un référendum contre la loi. En admettant qu'il aboutisse, il ne permettrait certainement pas d'améliorer beaucoup la loi dans sa nouvelle version, vu la constellation politique de notre pays. Inutile.

— Renforcer le premier pilier (AVS/AI). C'est-à-dire augmenter les cotisations, percer le plafond des 10% (parts patronale et salariale) rendu tabou par l'élaboration du 2^e pilier et élever les rentes de manière à en faire une véritable retraite populaire. Fritz Leuthy écrit à ce sujet: «Le consensus qui avait marqué la rédaction de l'article constitutionnel et celle du premier projet de loi du Conseil fédéral a été arbitrairement jeté par dessus bord... La rupture du consensus signifie aussi rupture des liens entre AVS et deuxième pilier. Le développement de l'AVS pourra désormais être poursuivi de manière autonome.»

C'est la priorité qui s'impose. Plus exactement: renversons la vapeur! Priorité à l'amélioration du premier pilier, jusqu'à en faire le pilier principal de l'AVS, le deuxième servant de complément.

EXCURSION

Gösgen, ses chiens, sa centrale

Or donc, une vingtaine de députés genevois, avec conjoint et fiston parfois, se sont rendus à Gösgen sous la houlette du groupement pro-nucléaire qui s'intitule Action démocratique pour l'énergie.

Ces personnalités ont donc pu apprécier l'efficacité de mesures de sécurité spectaculaires (par groupe

de cinq, il fallut franchir un premier contrôle d'identité puis un second au détecteur de métal, après avoir déposé appareil-photo et sac à main — «C'est pire qu'à Berlin-Est!» a dit un député radical qui a voyagé) et ont été rassurés d'apercevoir partout des flèches phosphorescentes indiquant dans quel sens courir en cas d'évacuation de la centrale... Sur les 320 emplois que représente Gösgen, 35 sont occupés par des gardes armés, assistés de chiens.

Autre constatation, plus originale: tout est brique, astiqué, lustré. Propre en ordre! Mais les visiteurs n'ont pu voir le réacteur.

Après avoir entendu le landamann d'Argovie (le communiqué remis à la presse genevoise indique qu'il est socialiste) dénoncer les hordes terroristes venues de Bâle et d'ailleurs occuper Kaiseraugst, et le conseiller d'Etat genevois Borner (le communiqué ne précise pas qu'il est radical) rendre hommage au courage de son «cher Louis», les Genevois déjeunent par petites tables. Au menu: «Vous devriez vous hâter de construire Verbois nucléaire, plus vous attendrez plus ça coûtera cher!» distillaient à chaque fois deux individus. Mais ces prophètes de la technique se laissent aller parfois à dire leur méfiance face aux additifs alimentaires, voire face aux examens radiologiques...

Au château de Böttstein, les députés ne sont pas conviés à visiter la chapelle signalée par les guides, mais sont entraînés sur la terrasse, d'où l'on peut admirer Beznau I entourée de dix gigantesques bougies rouges.

Fin de journée à l'Institut fédéral de recherche de Würenlingen: un réacteur expérimental au fond d'une piscine où flotte un cygne gonflable muni d'un thermomètre (il y a une bouée pour repêcher les visiteurs maladroits), des capteurs solaires très intéressants et un présentateur qui ne cache pas que le problème des déchets nucléaires ne lui paraît pas résolu... Ah ces fonctionnaires!